

CHANTIERS DE REHABILITATION une reprise progressive concertée

Dans le contexte de la crise sanitaire d'ampleur exceptionnelle et après plusieurs semaines d'arrêt de chantier, Plaine Commune Habitat et ses prestataires se sont mobilisés pour permettre une reprise progressive. Les intervenants ont adapté les conditions d'organisation du travail sur les chantiers, dans le respect notamment des prescriptions du guide de l'organisme professionnel de prévention du BTP publié le 2 avril dernier. Objectif : assurer une reprise sécurisée, tout en prenant en compte les allongements de délais dus à la crise.

Extérieur des bâtiments

Reprise des travaux sur les parties extérieures des bâtiments et sur les équipements techniques indépendants (façades, toitures terrasses, espaces verts, chaufferies), n'impliquant pas de contact direct avec les locataires.

Parties communes

Redémarrage des travaux en fonction de la configuration des lieux et selon des règles strictes : port d'équipements de protection (masque, gants, lunettes, combinaison), marquage de circulation au sol pour les locataires et les ouvriers, interdiction pour les ouvriers d'emprunter les ascenseurs, effectif réduit...

Logements

Seules les interventions urgentes (fuite sous robinet, volets roulants défectueux, vitre brisée...) sont prises en charge, dans le respect des règles sanitaires et de distanciation physique. L'intervention dans chaque logement est soumise à l'accord du locataire.

Votre réclamation par téléphone

■ Le Covid-19 impose de nouveaux modes de fonctionnement. Désormais et jusqu'à nouvel ordre, toute demande relative au chantier de réhabilitation doit être adressée directement au gardien, aux coordonnées habituelles. Il se chargera de retranscrire votre demande dans le cahier des réclamations et assurer, ainsi, son traitement.

Plan de reprise évolutif

Compte tenu de l'évolution des préconisations gouvernementales et des contraintes sanitaires, le plan de reprise de chaque chantier est en constante adaptation, avec le souci permanent d'assurer la protection des ouvriers, des personnels de l'Office et des locataires. C'est en ce sens que des méthodologies sont en cours de réflexion, afin de permettre, dans un second temps, la reprise des travaux dans les logements, à condition que toutes les mesures de sécurité soient réunies.



**LOCATAIRES
INFORMÉS!**

■ L'entreprise est tenue d'informer les locataires de façon individualisée et par voie d'affichage, avant toute intervention.



Merci !

L'Office sait pouvoir compter sur votre compréhension dans un contexte où la sécurité de tous doit, plus que jamais, être assurée.

Des chantiers encadrés

Des mesures et des aménagements spécifiques sont mis en œuvre, pour la sécurité des intervenants :

- Réaménagement des bases-vie et bureaux de chantiers pour respecter les distanciations physiques
- Mise en place d'un référent chargé de vérifier la bonne application des mesures de prévention sur le chantier
- Fourniture des équipements de protection individuelle (masques, gants, gel...)
- Réorganisation du planning des interventions
- Affichage sur les chantiers des règles sanitaires à respecter

Des délais impactés

- La crise impacte fortement les délais des chantiers qui se voient rallongés, en raison notamment de difficultés d'approvisionnement de matériaux, de la baisse des effectifs des entreprises et des mesures de protection.